

SÉANCE DU 2019-07-02

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 2^{ième} jour du mois de juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 02 juillet 2019

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 19-06-03
3. Lecture et adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois.
5. Dérogation mineure Yves Deroy
6. Dérogation mineure Maurice Pereaault
7. Dérogation mineure Gilbert Brochu
8. Déplacement de la limite de vitesse
9. Embauche étudiant pour archivage, terrain de jeux et soccer en remplacement d'Olivier Chabot
10. Règlement de zonage et d'urbanisme, mandat
11. Site internet
12. Servitude Égout, mandats
13. Offre de service génie MRC
14. Camion International
15. Bordure de rue
16. Fauchage des chemins
17. Travaux sur la rue Marin (regard d'égout)
18. Rang 2, pavage
19. Optimisation du tableau numérique, offre de liberté vision
20. Aide financière MTQ réseau routier
21. Aide financière MTQ passage à niveau
22. Dons
23. Correspondance
24. Varia
25. Période de questions.
26. Levée de l'assemblée

2019-07-110

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette d'adopter l'ordre du jour.

2019-07-111

2. Adoption du procès-verbal du 03 juin 2019.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 03 juin tel que rédigé.

2019-07-112

3. Lecture et adoption des comptes du mois

9385-3117 QUÉBEC INC	2 638.68
ALIMENTATION N.M. INC.	45.37
ALLIANCE FORESTIÈRES NEMTAYÉ	1 937.13
ATELIERS LÉOPOLD DESROSIERS INC	80.64
ATELIER DE SOUDURE GILLES ROY	110.19
RENÉ BÉRUBÉ	470.00
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	82.80
CARQUEST PIECES D'AUTOS	72.37
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	471.39
RAYMOND COULOMBE	367.92
DÉBARDAGE G.S. MORIN	597.87
DICOM EXPRESS INC.	238.02
LES ENTREPRISE J.C.ROY	631.72
FENETECH INC.	1 958.95
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4.00
YVETTE GAGNON	196.00
GARAGE YVAN THIBAUT	77.83
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	296.63
GROUPE YVES GAGNON	1 474.70
HARNOIS ÉNERGIE	498.77
HYDRO QUEBEC	7 134.07
LACOOOP PURDEL	1 171.49
LA COOP MATAPÉDIENNE	-55.65
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	193.51
LES ENT. L.MICHAUD & FILS (1982) INC.	1 313.30
LÉTRAGE ALLARD	137.97
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	26.94
MACHINERIE THÉRIAULT INC.	125.99
MALLETTE	7 329.66
MESSER CANADA INC	10.29
MUNICIPALITÉ DU LAC-AU-SAUMON	487.88
PG SOLUTIONS INC	689.85
PIECES D'AUTO SELECT	1.80
PONTS ÉLÉVATEUR RGD	333.43
RÉNO-VALLÉE INC.	14.19
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	29.36
TETRA TECH QI INC.	1 108.43
URLS BAS-SAINT-LAURENT	23.00

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2019 pour un total de 32 326.49\$ et en autorise le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

2019-07-113

5. Dérogation mineure Yves Deroy

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'accorder la dérogation suivante ;
La construction d'un garage privé d'une superficie de 103.98m² et d'une hauteur de 6,10 mètres sur le lot 4,451,890 situé au 105 rang de l'Église

Pour ce point madame Louise Bérubé s'est retirée de la table de délibération.

2019-07-114

6. Dérogation mineure Maurice Pereault

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'accorder la dérogation suivante ;
L'agrandissement du garage isolé situé en cour arrière pour le porter à 111.05m² sur le lot 4,451,851 situé au 1, 4^{ième} rang.

2019-07-115

7. Dérogation mineure Gilbert Brochu

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'accorder la dérogation suivante ;
La construction d'un 3^{ième} bâtiment accessoire d'une superficie de 83,61m² et un bâtiment à aire ouverte annexée au garage d'une superficie de 58,06 m² sur le lot 4,452,526 situé au 177 route 195.

2019-07-116

8. Déplacement de la limite de vitesse

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'autoriser le déplacement de la limite de vitesse sur la rue Plourde

2019-07-117

9. Embauche étudiant pour archivage, terrain de jeux et soccer en remplacement d'Olivier Chabot

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'embaucher;
Anabel Gagnon au classement d'archive à raison de 5 heures semaine.
Catherine Gignac coordonnatrice et Coralie Michaud monitrice au terrain de jeux pour 44h semaine.
Marianne Potvin responsable du soccer à raison de 4 heures semaine car monsieur Olivier Chabot s'est désisté.

2019-07-118

10. Règlement de zonage et d'urbanisme, mandat

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'accorder un mandat au service d'aménagement de la MRC de la Matapédia pour la modification des règlements de zonage et d'urbanisme.

2019-07-119

11. Site internet

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de mandater Kaléidos pour la construction d'un nouveau site internet pour la municipalité.

12. Servitude Égout, mandats

2019-07-120

A) Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement de mandater Bernard et

Gaudreau pour la description technique d'une servitude d'égout sur le terrain des résidences Léonaise.

2019-07-121

B) Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolu unanimement de mandater maître Olivier Giroux pour procéder dans le dossier d'une servitude d'égout sur le terrain des résidences Léonaise

13. Offre de service génie MRC

Non retenu

14. Camion International

Reporter à une prochaine séance.

2019-07-122

15. Travaux sur la rue Marin (regard d'égout)

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolu unanimement de demander des prix pour la réparation des deux regards d'égout.

2019-07-123

16. Bordure de rue

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolu unanimement de demander des prix chez Maurice Bélanger, paysagiste.

2019-07-124

17. Fauchage des chemins

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement de demander des prix pour la fauchage des bordures de chemins.

2019-07-125

18. Rang de l'Église, pavage

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolu unanimement de demander des prix pour du pavage dans le rang de l'Église

19. Optimisation du tableau numérique, offre de liberté vision

Pas retenu.

2019-07-126

20. Aide financière MTQ réseau routier

Madame la conseillère Louise Bérubé appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement appuyer la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ

Considérant que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1 994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années

Considérant que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'Intervention en infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu

Considérant que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des P1IRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement

Considérant que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais de Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - volets Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux. Considérant que les nouvelles exigences du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

Considérant que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M \$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70 M \$

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL sur le réseau routier local 1 et 2

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu

1. De demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (A1RRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs;

2. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes

3. De transmettre la présente résolution à:
- M. François Legault, Premier ministre du Québec - M. François Bonnardel, Ministre des Transports du Québec
- Mme Marie-Eve Proulx, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia - M. Jacques Demers, président de la FQM - M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ;

4. De transmettre également la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia et à toutes les MRC du Québec afin qu'elles l'appuient et qu'elles la transmettent au Gouvernement du Québec, au ministère des Transports et aux unions municipales.

2019-07-127

21. Aide financière MTQ passage à niveau

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement appuyer la résolution CM 2019-114 concernant l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ

Considérant que les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et tues d'une municipalité;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis

Considérant que les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance;

Considérant que les investissements travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à de l'ordre de 100 000 \$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire niveau représentent un de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée;

Considérant que ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur;

Considérant qu'il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4;

Considérant que le MTQ refuse de rendre admissible en priorité 4 de la TECQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. André Fournier, il est résolu

1. De demander au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.
2. D'exiger des exploitants du rail un préavis de deux (2) ans (incluant une estimation du coût des travaux), les avisant que des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement sont requis à un passage à niveau sous la juridiction de la municipalité ou de la ville;
3. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent l'admissibilité des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau aux programmes de subvention du MTQ, incluant la TECQ;
4. De transmettre la présente résolution à:
 - M. François Legault, Premier ministre du Québec - M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec - M. Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia - M. Jacques Demers président de la FQM - M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ;
5. De transmettre également la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia et à toutes les MRC du Québec afin qu'elles l'appuient et qu'elles la transmettent au Gouvernement du Québec, au Ministère des Transports et aux unions municipales.

22. Dons

Il n'y a aucune demande de don.

23. Correspondance

La correspondance est lue.

24. Varia

Il n'y a pas de varia.

25. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019- 07-128

26. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque, Maire

Jean-Noël Barriault, Directeur
général et secrétaire-trésorier